



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.11

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Philippe CHARPILLET, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Emmanuelle GUAJARDO FILIPPI donne pouvoir à Mme CORDIER
M. Eric DUPRAT donne pouvoir à M. José FERNANDES
Mme Michèle CHARREYRE donne pouvoir à Mme Véronique DORE RENOUST
Mme Valérie CHAILLIE donne pouvoir à M. Christian DUPRE

ABSENTS :

Mme Nadine WILLEMET
Mme Morgane BENOIST
Mme Elodie FLANDRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur TIGHIOUARET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	15
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	18
DATE DE LA CONVOCATION	:	4 avril 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

CONSIDERANT, par ailleurs, que l'article L. 2121-31 du Code précité prévoit que : « Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. »

Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Luc SARRELABOUT, 1er adjoint au Maire, assure la présidence de la séance et donne connaissance des résultats du compte administratif établi pour l'année 2024, pour le Budget principal,

Sur proposition de Monsieur SARRELABOUT,

Le conseil municipal de Saint-Vrain,

Après en avoir délibéré,

ABSTENTION (2) : Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET

POUR (16) : M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Michèle CHARREYRE (pouvoir à Mme DORE RENOUST), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT (pouvoir à M. José FERNANDES), M. Lionel BRULE, Mme Valérie CHAILLIE (pouvoir à M. DUPRE), M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER (Conseillers municipaux).

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2024 établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2024 +DM	CA 2024	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024+DM	CA 2024
TOTAL DEPENSES REELLES	3 617 918,49 €	3 184 698,24 €	TOTAL RECETTES REELLES	3 488 479,50 €	3 490 443,79 €
011 Charges à caractère général	1 645 075,82 €	1 254 825,60 €	13 Atténuations de produits	48 000,00 €	43 186,44 €
012 Charges de personnel et assimilées	1 680 865,48 €	1 660 798,23 €	70 Produit des services	236 500,00 €	284 352,49 €
014 Atténuation de produits	51 000,00 €	45 599,00 €	73 Impôts et taxes	2 794 689,00 €	2 723 182,00 €
65 Autres charges de gestion courantes	213 177,00 €	213 175,22 €	74 Dotations et compensations	345 790,50 €	366 812,80 €
66 Charges financières	10 300,19 €	10 300,19 €	75 Autres produits de gestion courante	62 500,00 €	72 910,06 €
67 Charges exceptionnelles	5 000,00 €	0,00 €	77 Produits exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €
68 Dotations aux provisions	12 500,00 €	0,00 €			
TOTAL DEPENSES ORDRE	931 959,20 €	248 537,39 €	TOTAL RECETTES ORDRE	1 061 398,19 €	33 299,81 €
023 Virement à la section d'investissement	536 959,20 €	0,00 €	042 Opérations d'ordre de section à section	34 212,94 €	33 299,81 €
042 Opérations d'ordre amortissements	395 000,00 €	248 537,39 €	002 Résultat reporté	1 027 185,25 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 549 877,69 €	3 433 235,63 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 549 877,69 €	3 523 743,60 €

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

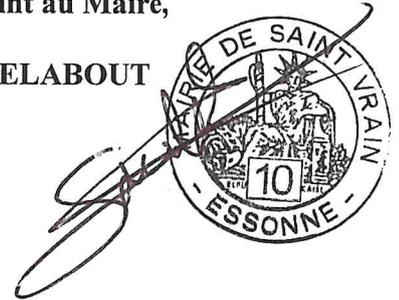
Application agréée E-legalite.com

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024 + DM	CA 2024	RAR	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024 + DM	CA 2024	RAR
TOTAL DEPENSES REELLES	1 731 639,06 €	583 538,62 €	142 677,67 €	TOTAL RECETTES REELLES	833 892,79 €	270 521,61 €	43 264,60 €
20 Immobilisations incorporelles	178 200,00 €	66 066,30 €	53 100,00 €	10222 F.C.T.V.A	35 426,00 €	35 166,98 €	
21 Immobilisations corporelles	1 384 027,32 €	348 060,59 €	89 577,67 €	10223 TLE	0		
23 Immobilisations en cours		0,00 €		10226 Taxe aménagement	140 802,62 €	129 053,28 €	
10 Dotations	66 802,62 €	66 802,62 €		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0		
13 Subventions d'équipements				13 Subventions d'équipements	532 225,69 €	106 301,37 €	43 264,60 €
16 dont remboursement en capital de la de	102 609,11 €	102 609,11 €		16 Emprunt			
				20 Immobilisations incorporelles			
020 Dépenses imprévues				21 Immobilisations corporelles			
001 résultat d'investissement reporté				23 Immobilisations en cours			
				001 résultat d'investissement reporté	125 338,48 €		
TOTAL DEPENSES ORDRE	34 212,94 €	33 299,81 €	0,00 €	TOTAL RECETTES ORDRE	931 959,20 €	248 537,39 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre s	34 212,94 €	33 299,81 €		021 Autofinancement	536 959,20 €		
041 Opérations d'ordre patrimoniales				040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	395 000,00 €	248 537,39 €	
				041 Opérations d'ordre patrimoniales			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 765 851,99 €	616 838,43 €	142 677,67 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 765 851,99 €	519 059,00 €	43 264,60 €

Fait à Saint-Vrain, le 10 avril 2025

Le 1^{er} adjoint au Maire,

Luc SARRELABOUT



Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com